

# ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

# PROCÈS-VERBAL

N° 46

PREMIÈRE SESSION, QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

# **PRIÈRE**

#### TREIZE HEURES TRENTE

M<sup>me</sup> GUILLEMARD, *présidente du Comité permanent des affaires législatives*, présente le deuxième rapport du Comité :

# Réunion:

Le Comité s'est réuni le 18 octobre 2016, à 18 heures, dans la salle 254 du palais législatif.

# Questions à l'étude :

- Projet de loi 2 Loi modifiant la Loi sur l'Assemblée législative/The Legislative Assembly Amendment Act;
- projet de loi 4 *Loi modifiant la Loi électorale/The Elections Amendment Act.*

# Composition du Comité:

- M<sup>me</sup> la *ministre* CLARKE;
- M<sup>me</sup> FONTAINE;
- M<sup>me</sup> GUILLEMARD (présidente);
- M. JOHNSTON;
- M<sup>me</sup> LAMOUREUX;
- M. LINDSEY;
- M. MARTIN;
- M. PIWNIUK;
- M. SMITH;
- M<sup>me</sup> la *ministre* STEFANSON;
- M. SWAN.

Le Comité a élu M. MARTIN à la vice-présidence.

# Projets de loi étudiés et dont il a été fait rapport :

(N° 2) — Loi modifiant la Loi sur l'Assemblée législative/The Legislative Assembly Amendment Act

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi avec l'amendement suivant :

Il est proposé que l'article 2 du projet de loi soit remplacé par ce qui suit :

2 L'article 27 est remplacé par ce qui suit :

#### Élections partielles en cas de vacance

**27(1)** Des élections partielles sont tenues lorsqu'une circonscription électorale perd son représentant.

#### Jour du scrutin

27(2) Le jour du scrutin des élections partielles survient dans les 180 jours suivant la vacance.

#### **Exception**

27(3) Malgré le paragraphe (1), il n'est pas obligatoire de tenir une élection partielle si la vacance survient moins d'un an avant le jour du scrutin d'élections générales tenues à une date fixe conformément à l'article 49.1 de la *Loi électorale*.

(Nº 4) — Loi modifiant la Loi électorale/The Elections Amendment Act

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

Sur la motion de M<sup>me</sup> GUILLEMARD, le rapport du Comité est déposé.

M. HELWER, vice-président du Comité permanent du développement social et économique, présente le premier rapport du Comité :

#### Réunion:

Le Comité s'est réuni le mardi 18 octobre 2016, à 18 heures, dans la salle 255 du palais législatif.

#### Questions à l'étude :

- Projet de loi 6 Loi modifiant la Loi sur la gestion des finances publiques/The Financial Administration Amendment Act;
- projet de loi 10 Loi abrogeant la Loi sur l'équilibre budgétaire, la gestion financière et l'obligation de rendre compte aux contribuables et modifications corrélatives/The Balanced Budget, Fiscal Management and Taxpayer Accountability Repeal and Consequential Amendments Act.

#### Composition du Comité :

- M. ALLUM;
- M. CURRY;
- M. FLETCHER;
- M. le *ministre* FRIESEN;
- M. HELWER;

- M. ISLEIFSON:
- M. JOHNSON:
- M<sup>me</sup> KLASSEN;
- M<sup>me</sup> LATHLIN;
- M. SMOOK;
- M. WIEBE.

#### Le Comité a élu :

- M. SMOOK à la présidence;
- M. HELWER à la vice-présidence.

# Exposé oral:

Le Comité a entendu l'exposé de la personne mentionnée ci-après sur le projet de loi 10 — Loi abrogeant la Loi sur l'équilibre budgétaire, la gestion financière et l'obligation de rendre compte aux contribuables et modifications corrélatives/The Balanced Budget, Fiscal Management and Taxpayer Accountability Repeal and Consequential Amendments Act:

Josh Brandon

Conseil de planification sociale de Winnipeg

# Projets de loi étudiés et dont il a été fait rapport :

(N° 6) — Loi modifiant la Loi sur la gestion des finances publiques/The Financial Administration Amendment Act

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N° 10) — Loi abrogeant la Loi sur l'équilibre budgétaire, la gestion financière et l'obligation de rendre compte aux contribuables et modifications corrélatives/The Balanced Budget, Fiscal Management and Taxpayer Accountability Repeal and Consequential Amendments Act

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

Sur la motion de M. HELWER, le rapport du Comité est déposé.

M. le *ministre* WISHART dépose :

le rapport annuel de l'Université du Manitoba pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016; (Document parlementaire n° 64)

le rapport annuel de l'Université de Winnipeg pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016; (Document parlementaire n° 65)

le rapport annuel de l'Université de Saint-Boniface pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016; (Document parlementaire n° 66)

#### Mercredi 19 octobre 2016

le rapport annuel du Collège universitaire du Nord pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016; (Document parlementaire n° 67) le rapport annuel de l'Université de Brandon pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016; (Document parlementaire n° 68) le rapport annuel de la Commission de l'apprentissage et de la reconnaissance professionnelle pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016. (Document parlementaire n° 69) M. le ministre FIELDING dépose le rapport annuel que prévoit la Loi sur l'accessibilité pour les Manitobains pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016. (Document parlementaire n° 70) M. le ministre GOERTZEN dépose le rapport annuel de la Fondation manitobaine de lutte contre les dépendances pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016. (Document parlementaire n° 71) Conformément au paragraphe 27(1) du Règlement, M<sup>me</sup> FONTAINE, M. JOHNSTON, M<sup>mes</sup> GUILLEMARD et MARCELINO (Logan) ainsi que M. le ministre WISHART font des déclarations de député. Présentation et lecture de pétitions : M. MALOWAY — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à déployer tous les efforts possibles afin d'éviter l'acquisition de MTS par Bell et de préserver un marché de téléphonie cellulaire plus concurrentiel de sorte que le montant des factures de téléphone cellulaire des Manitobains n'augmente pas inutilement. M. LINDSEY — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à maintenir les dispositions législatives actuelles en matière d'accréditation des syndicats, qui favorisent l'équilibre et l'équité, plutôt qu'à envisager de rendre plus difficile l'organisation des travailleurs.

Il s'élève un débat.

Disclosure Amendment Act.

M. le *ministre* FRIESEN intervient.

M. le ministre FRIESEN propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 14 — Loi modifiant la Loi sur la divulgation de la rémunération dans le secteur public/The Public Sector Compensation

# Mercredi 19 octobre 2016

MM. ALLUM, GERRARD, MALOWAY et MARCELINO (Tyndall Park) posent des questions au ministre.

Le débat se poursuit.

MM. ALLUM, FLETCHER et MARCELINO (Tyndall Park), M. le *ministre* SCHULER ainsi que M. GERRARD interviennent. M. TEITSMA exerce son droit de parole jusqu'à 17 heures et le conserve pour la reprise du débat.

La séance est levée à 17 heures, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 10 heures.

La présidente,

Myrna Driedger